

Une monnaie transfrontalière se prépare



Loin des marchés financiers, la monnaie complémentaire sert l'économie locale.

Alors que les résultats de la votation Suisse contre «l'immigration de masse» secouent les pays européens limitrophes de la Suisse, un projet de monnaie complémentaire transfrontalière mûrit et se concrétise.

Le 2 février, la création d'une association (SASFERA) destinée à favoriser la création d'une «Communauté de paiement en monnaie complémentaire pour le bassin de vie genevois transfrontalier» a posé la première pierre d'un projet qui pourrait voir le jour dès 2015.

Une monnaie complémentaire est un moyen de paiement choisi par une communauté définie, qui vient s'ajouter à la monnaie nationale. Selon le site internet *Monnaie Grand Genève*, une monnaie complémentaire ne favorise pas l'accumulation, la thésaurisation, mais est conçue pour circuler le plus possible au service de l'économie réelle.

Les monnaies complémentaires, ou citoyennes, connaissent un succès grandissant. Il s'agit de monnaies qui circulent parallèlement aux monnaies nationales, sans les remplacer, sur un territoire bien délimité. En France, quelque quarante monnaies citoyennes ont déjà fait leur apparition. La région Rhône-Alpes compte par exemple «La mesure» à Romans, «La luciole» en Ardèche méridionale, «L'Eco» à Annemasse, et plusieurs projets en cours, notamment à Chambéry, à Lyon et à Valence.

Entre 4000 et 6000 monnaies citoyennes circuleraient actuellement dans le monde.

L'association SASFERA est constituée pour une durée limitée et devrait être dissoute lors de la constitution de la communauté de paiement. En particulier, selon un membre de SASFERA, jusqu'en juin 2014, les membres de l'association s'attèleront à travailler sur le concept de la future monnaie complémentaire, procéderont à une analyse des flux et étudieront les futurs supports.

2015... ou 2016!

Viendront alors les questions des statuts juridiques de la future communauté de paiement, sa gouvernance, son budget de fonctionnement, les questions de légalité et de fiscalité, et la réalisation d'une étude d'impact destinée à révéler la plus-value sociale et économique de la future monnaie, selon Danièle Warynski, membre de SASFERA.

Il faudra ensuite établir un plan de financement et lancer des demandes de fond, débiter la promotion de la future monnaie pour qu'en février 2015 soit organisée l'assemblée générale constitutive de la communauté de paiement. «Une communauté de paiement, ce sont des gens qui conviennent ensemble que ce qui va circuler entre eux aura de la valeur», explique D. Warynski.

A partir de février 2015, il sera nécessaire de constituer la masse critique nécessaire pour lancer cette monnaie. «A moins de 100 entreprises et 500 particuliers, vous ne lancez pas une monnaie qui tient», assure-t-elle. Il faudra donc recruter des membres pour constituer cette masse critique, poursuit-elle. Dès le moment où il faut communiquer, démarcher, être disponible pour répondre aux questions, il faut des forces de travail. Le lancement de la monnaie pourrait intervenir en 2015 ou au début de l'année 2016.

En savoir plus: www.monnaiegrandgeneve.org/mcqdge/?q=node/10

LE + DU WEB

Monnaies complémentaires: comment ça marche?

L'exemple toulousain. Entretien avec Frédéric Bosqué.

Frédéric Bosqué, délégué général mouvement SOL national et co-fondateur du [Sol-Violette](#), monnaie citoyenne de Toulouse, était venu prêter main forte aux membres de l'association SASFERA et partager sa connaissance de la question.

Environ 98% des transactions ont lieu sur les marchés financiers et seulement 2% dans l'économie réelle, explique-t-il. «Le processus de création, de circulation et de destruction (de la monnaie, NDLR) n'est pas sous le contrôle des citoyens mais d'entreprises privées que sont les banques commerciales privées».

Monnaie locale, monnaie citoyenne?

«Je préfère parler de monnaie citoyenne. L'idée d'une monnaie citoyenne est de prioriser les transactions sur les territoires locaux mais dans un esprit de respect des humains et de la nature et dans une logique de réappropriation citoyenne de la monnaie. Toutes les parties prenantes de l'économie locale doivent pouvoir participer à la création, la circulation et la destruction de cette monnaie.» Les acteurs locaux sont les mieux placés pour décider de la quantité de monnaie dont ils ont besoin pour échanger les produits, souligne-t-il encore.

Comment se présente la monnaie?

«Il existe plusieurs types de monnaie. La première est la monnaie scripturale (qui se présente comme

des billets de banque). Pour avoir ces «coupons-billets», les partenaires économiques doivent déposer des euros dans une banque partenaire éthique agréée par le comité local d'animation et en contrepartie de ces euros, il leur est délivré des coupons-billets qui seront dépensés dans un réseau respectueux des humains et de la nature.» D'autres formes sont également possibles, tels que les systèmes de paiement par carte, ou bien à travers le téléphone portable.

Comment est gérée cette monnaie par les commerçants?

«C'est très simple, affirme F. Bosqué. Les commerçants traitent les coupons-billets comme s'il s'agissait d'euros. Ils les comptabilisent comme un moyen de paiement, comme par exemple un ticket restaurant. Le *Sol-Violette* a été créé à Toulouse en 2009 et a été mis en place depuis trois ans, explique-t-il. Aujourd'hui il compte 1600 abonnés et 130 entreprises, et représente un volume d'affaires aux alentours de 500000 euros par an.»

Quel est l'intérêt du Sol-Violette pour les particuliers?

L'avantage de la monnaie citoyenne est triple, soutient F. Bosqué. Il est économique, politique et utile en termes d'éducation populaire. Grâce à une monnaie locale, on peut relocaliser les transactions dans le territoire de vie en récupérant cette monnaie centrale et en la mettant sur des comptes épargne éthiques, poursuit-il. Aujourd'hui les banques commerciales pour générer du crédit, ont besoin de monnaie centrale. Elle récupèrent de la monnaie centrale et avec un euro de monnaie centrale elles peuvent créer 12 fois plus de crédit, qui est souvent destiné aux marchés financiers. Quand on récupère cet euro et qu'on le met sur un compte d'épargne éthique, on va diviser par 12 la capacité de crédit de ces banques commerciales et multiplier par 12 la capacité de crédit des banques éthiques.

Pour les particuliers, il y a aussi un avantage économique. Lorsqu'ils changent des euros en *Sol-Violette*, ils gagnent 5% de plus de pouvoir d'achat. L'argent dépensé localement va entrer dans l'économie locale, ce qui sera un facteur d'emploi et de reterritorialisation de l'économie.

Quel est l'intérêt pour le commerçant, l'entreprise?

«A partir du moment où les euros sont transformés en *Sol-Violette*, le commerçant aura un marché captif. Il sait que tous les euros transformés en *Sol-Violette* iront privilégier les acteurs locaux.» Un autre avantage est le facteur de la notoriété pour les commerçants et les entreprises membres du réseau.

Ces commerçants et ces entreprises reçoivent une série de 25 questions sur différents thèmes (tels que les circuits courts ou bien la pollution). Ils obtiendront une note de 1 à 25 selon ces critères de comportement respectueux des humains et de la nature. Ces commerçants et ces entreprises pourront utiliser leur agrément comme un label et pourront valoriser les efforts particuliers qu'ils mettent en place.

Un autre avantage pour les commerçants est la possibilité d'éviter de faire des remises. «Aujourd'hui, malheureusement on assiste à une spirale à la baisse des prix». En utilisant une monnaie citoyenne, le commerçant pourra maintenir ses prix et offrir des *Sol-Violettes* en guise de réduction. Il entrera ainsi davantage d'euros et en même temps, ces *Sol-Violettes* resteront dans le réseau. «Pour lui c'est un investissement alors qu'une remise, c'est une perte».

Quel est l'intérêt pour une banque éthique?

Les euros apportés sont de la monnaie centrale et de l'épargne. La banque éthique pourra prêter davantage et elle va augmenter sa réputation. A Toulouse, les banques partenaires du *Sol-Violette* sont le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal.

Frédéric Bosqué est l'auteur d'un livre intitulé «[Les monnaies citoyennes](#)».

Le WIR, monnaie locale suisse depuis 1934

La crise économique mondiale qui sévit depuis 1929, provoque en 1934 la création de la WIR (Wirtschaftsring-Genossenschaft), par Werner Zimmermann, Paul Enz et 14 autres personnes, [selon la banque WIR](#).

«L'idée, inspirée par la théorie du libre penseur Silvio Gesell sur une économie libre, était de répondre à l'approvisionnement trop faible en argent, résultant de sa thésaurisation, en ne payant plus d'intérêts sur le capital utilisé».

Ces années de crise ont vu se développer aux Etats-Unis et en Europe des associations et des cercles d'échanges sans argent liquide. La plupart de ces organisations n'ont pas perdurées pour une série de raisons légales ou conjoncturelles. Seul le WIR «a traversé les époques».

Le «WIR Cercle économique», société coopérative, «jouit depuis 1936 des droits et des obligations d'une banque».

Depuis cette époque, la Banque WIR, dont le siège social est à Bâle, s'est fortement développée et affichait à la fin de l'année 2012 un total de bilan de 4,01 milliards de CH, [selon le site internet](#). Le système WIR comprend actuellement près de 50000 petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse. Initialement prévu pour les PME, le système WIR est depuis 2000 ouvert à une clientèle privée.

L'Eco en Haute-Savoie

L'Eco circule en Haute-Savoie depuis le 13 septembre 2012 à titre expérimental, selon Pierre Kakpo, fondateur de la monnaie complémentaire. La monnaie fonctionne avec le Groupement d'Achat Bio de Haute-Savoie qui a référencé entre autres, 17 producteurs bios du département, explique-t-il. Un pouvoir d'achat supplémentaire de 10% est accordé aux utilisateurs, souligne-t-il en ajoutant que les étudiants de l'Université de Savoie ont réalisé, pendant cinq mois, en 2013, une étude de faisabilité. Les principales difficultés rencontrées avec l'Eco ont été le défaut de structure associative spécialement créée pour la gestion de la monnaie, et le manque d'une personne salariée chargée de démarcher les prestataires et les utilisateurs pour promouvoir l'Eco. Entre le 13 septembre 2012 et le 31 décembre 2013, 10400 Ecos ont circulé, indique P. Kakpo et les adhérents sont au nombre de 220. L'Eco devrait à terme être intégré à la monnaie transfrontalière. En attendant, elle continue à circuler «à son rythme».

Soutien de la Région aux monnaies complémentaires

Selon [le rapport de l'assemblée plénière](#) du conseil régional de Rhône-Alpes du 13 décembre 2012 consacré à l'emploi, l'économie, l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale (rapport 12.04.677), «Depuis plus de 70 ans en Suisse, 20 ans en Allemagne, une dizaine d'années partout dans le monde, les économies locales et certaines filières professionnelles développent de nouvelles formes de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale, *dites monnaies complémentaires*, permettant la mobilisation de l'épargne locale».

«Tous les travaux montrent que ces monnaies complémentaires peuvent s'intégrer parfaitement aux circuits monétaires classiques, en total respect des législations fiscales, sociales et bancaires en vigueur. Elles ont un effet de pédagogie active et de stimulation de l'économie locale, en accélérant et en relocalisant les échanges. Elles permettent à des acteurs économiques de mieux amortir les chocs économiques, en fluidifiant leur trésorerie et en accélérant les échanges tout en les relocalisant.»

La Région a donc décidé de soutenir le développement de nouveaux supports d'échange économique. Parmi les principes d'intervention figurent l'aide au démarrage de projets à travers un appui financier ponctuel au fonctionnement de la première année, la contribution à la mise en réseau des expériences de monnaies complémentaires.